

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER / DIRECTION
GÉNÉRALE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES / SERVICE DES RISQUES
TECHNOLOGIQUES / BARPI**

**Résultats de la recherche "ENTREPÔT LOGISTIQUE EN
FRANCE" sur la base de données ARIA - État au
02/03/2020**

La base de données ARIA, exploitée par le ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif et ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs.

Les informations (résumés d'accidents et données associées, extraits de publications) contenues dans le présent export sont la propriété du BARPI. Aucune modification ou incorporation dans d'autres supports ne peut être réalisée sans accord préalable du BARPI. Toute utilisation commerciale est interdite.

Malgré tout le soin apporté à la réalisation de nos publications, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante : barpi@developpement-durable.gouv.fr

Liste de(s) critère(s) pour la recherche "ENTREPÔT LOGISTIQUE EN FRANCE":

Accident

Incendie dans un entrepôt de transport logistique.

N° 21770 - 19/01/2002 - FRANCE - 68 - VIEUX-THANN .

H52.21 - Services auxiliaires des transports terrestres

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/21770/>



Un incendie se déclare la nuit dans un entrepôt de transport logistique de 1 500 m², dont 400 m² utilisés pour le stockage de matières dangereuses. Des conteneurs de 1 000 l d'acide chlorhydrique sont impliqués et 3 poids-lourds brûlent dans le sinistre que les pompiers maîtrisent à l'aide de 2 grosses lances et de 5 petites lances ; 2 employés sont légèrement blessés.

Accident

Incendie de palettes sur une plate forme logistique

N° 25490 - 08/08/2003 - FRANCE - 18 - LEVET .

G46.17 - Intermédiaires du commerce en denrées, boissons et tabac

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/25490/>



Sur une plate-forme logistique comprenant un entrepôt de 33 000 m², un feu se déclare sur un stock extérieur de palettes de bois. L'incendie a probablement été initié par le frottement de la fourche métallique d'un chariot élévateur sur le sol. Le personnel est évacué. Les températures ambiantes très élevées favorisent un embrasement très rapide des stockages dont leur situation en limite du site permet ensuite à l'incendie de se propager aux champs de chaume voisins et de menacer un lotissement. L'intervention mobilise 125 pompiers et un important dispositif hydraulique (2 poteaux incendie de débit 250 m³/h) qui fera apparaître en fin d'opération certains signes de faiblesse au niveau du château d'eau de la commune. Les secours maîtrisent le sinistre après 3h15 d'intervention, puis établissent une surveillance jusqu'au lendemain matin. A la suite du sinistre, 3 200 palettes vides, 67 palettes d'eau de sources, 304 conteneurs isothermes et 17 balles de cartons sont détruits. L'établissement disposant d'aires de stockage entièrement bétonnées et étant dépourvu de bassin de confinement, les 600 m³ d'eaux utilisés pour éteindre l'incendie se sont déversés dans le réseau du site, puis dans le réseau communal des eaux pluviales relié à la RAMPENNE par un fossé. L'Inspection des Installations Classées (IIC) constate la présence de particules en suspension noirâtres, de traces d'hydrocarbures et d'une quantité importante de boue dans le déboureur et le fossé. Les zones de stockage bétonnées sinistrées ont été fragilisées et recouvertes de déchets sur plusieurs dizaines de m² (cendres, produits partiellement consommés). Devant les risques de pollution par infiltrations dans le sol et des entraînements par les eaux, l'IIC propose au préfet un arrêté de prescriptions d'urgence prévoyant plusieurs mesures conservatoires : curage des réseaux et des fossés par lesquels les eaux d'extinction ont transité, stockage sous abri puis analyses et élimination des boues, évacuation des cendres et résidus de combustion, mise en sécurité de la zone du sinistre puis contrôle du génie civil par un organisme compétent. Par ailleurs, un ensemble de mesures visant à limiter les conséquences d'un éventuel sinistre font l'objet d'un arrêté complémentaire : mise en place d'un POI, confinement des eaux d'incendie, mise en place dans l'entrepôt de murs coupe-feu et d'un réseau de sprinklage, éloignement des stockages extérieurs des entrepôts et des abords de l'établissement.

Accident

Feu de palettes en bois.

N° 29403 - 14/03/2005 - FRANCE - 34 - VENDARGUES .

H52.10 - Entreposage et stockage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/29403/>



Dans un entrepôt de logistique, un feu se déclare dans un stock en plein air de 1 000 m² de palettes en bois. L'incendie se propage à 3 semi-remorques contenant respectivement du nitrate de potassium, des casiers de bouteilles vides et des rouleaux de papier. La circulation sur la RN 110 est interrompue durant l'intervention des secours.

Accident

Concentrations élevées en légionelles dans les TAR d'un entrepôt logistique

N° 31696 - 26/12/2005 - FRANCE - 35 - CESSON-SEVIGNE .

G46.39 - Commerce de gros non spécialisé de denrées, boissons et tabac

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/31696/>



Entre le 26/12/2005 et le 01/01/2006, 8 cas groupés de légionellose sont recensés à Rennes.

Dès le 03/01, l'inspection des installations classées (IIC) demande aux 25 exploitants de 40 tours aéroréfrigérantes (TAR) humides recensées dans l'agglomération rennaise de fournir leurs derniers résultats d'analyses en légionelles du dernier trimestre 2005. Ces résultats d'autosurveillance identifient 2 établissements pour lesquels la maîtrise du risque légionelle a été insuffisante.

Tout d'abord, la présence d'une flore interférente révélée par une analyse du 14/12 conduit une entreprise à arrêter son installation pendant 2 j pour vidanger, nettoyer et désinfecter sa TAR. Les résultats des prélèvements effectués après ces opérations valident l'efficacité de la désinfection.

Deuxièmement, une société de logistique informe l'IIC qu'un prélèvement en date du 22/12 révèle une concentration en légionelles de 50 000 UFC/l dans l'installation "petite tour". La société sous-traitante en charge du traitement de l'eau précise dans un rapport d'incident qu'un dysfonctionnement a été constaté le 22/12 sur les pompes doseuses assurant l'injection des produits de nettoyage et de désinfection. Ce document évoque l'hypothèse d'une coupure de courant à l'origine du dysfonctionnement. L'exploitant de l'entrepôt de logistique informe l'IIC du nettoyage, de la désinfection de la TAR effectués le 03/01 et de la réalisation de 2 nouveaux prélèvements validant l'efficacité de la désinfection.

Des prélèvements actualisant les derniers résultats d'autosurveillance sont effectués du 5 au 12 janvier 2006 pour 12 établissements, pour lesquels les derniers effectués étaient antérieurs au 15/12. Ils mettent en évidence la contamination d'une TAR localisée au nord-est de l'agglomération avec un prélèvement réalisé 05/01 présentant une teneur de 80 000 UFC/l. L'exploitant met en oeuvre un nettoyage et une désinfection et valide par un prélèvement l'efficacité de ces mesures.

Enfin, après mise en demeure, une autre entreprise réalise des analyses qui révèlent des concentrations en légionelles inférieures à 500 UFC/l le 06/01.

Un arrêté préfectoral de mesures d'urgence est signé le 20/01 pour imposer la mise en oeuvre des mesures correctives préconisées dans les rapports d'analyses des risques et

augmenter la fréquence des prélèvements et analyses en légionelles (tous les 10 jours au lieu de mensuelle).

La souche environnementale identifiée au niveau de la TAR de la société logistique est identique à la souche clinique isolée sur l'un des malades. Il s'agit de la souche « Rennes » identifiée lors de la survenue en 2000 d'un précédent épisode épidémique à Rennes. Cette souche n'avait été identifiée chez aucun autre malade ni dans aucun autre prélèvement environnemental depuis cette dernière épidémie. Les éléments collectés lors des investigations épidémiologiques et environnementales n'ont pas permis d'imputer avec certitude l'ensemble des cas signalés à une source environnementale unique du fait de l'isolement d'une souche chez un seul patient.

Le foyer épidémique est de faible dimension par comparaison à l'épidémie de 2000 à Rennes (22 cas). Le faible nombre de cas peut être rapproché de la rapidité des signalements et de la mise en oeuvre des investigations épidémiologiques et environnementales.

Cependant, l'épisode de 2005-2006 est relativement sévère puisqu'il est associé à la survenue de deux décès en cours d'hospitalisation (même si le lien avec la légionellose n'est pas formellement établi pour l'un d'entre eux). La gravité de cet épisode est à rapprocher de l'âge avancé des cas (6 âgés de plus de 80 ans ; âge médian de 82,5 ans ; personnes décédées âgées de 74 et 81 ans).

Accident

Déversement de diisocyanate de diphénylméthane

N° 35328 - 14/10/2008 - FRANCE - 94 - RUNGIS .

F42.99 - Construction d'autres ouvrages de génie civil n.c.a.

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/35328/>

Une fuite se produit sur un fût de 1200 l placé sur une remorque située dans un entrepôt logistique, 500 l de diisocyanate de diphénylméthane (MDI), matière première utilisée principalement pour la fabrication de mousses polyuréthanes, s'écoulent sur l'aire de manœuvre. Ne disposant pas de la fiche de données de sécurité du produit et sachant seulement qu'il est toxique, l'exploitant contacte les pompiers. Ces derniers établissent un périmètre de sécurité, répandent de l'absorbant et couvrent la flaque de film plastique. Une société spécialisée évacue l'ensemble des déchets générés. Six ouvriers sont conduits à l'hôpital par précaution mais ne sont pas intoxiqués. Le lendemain, l'exploitant informe l'inspection des installations classées par courrier.

En août 2008, l'inspection avait déjà constaté l'absence des fiches de données de sécurité de produits chimiques présents sur le site et avait demandé à l'exploitant de les obtenir sous 6 mois. Suite à cet incident, elle lui rappelle cette échéance et lui demande de fournir un rapport précisant les mesures prises ou envisagées pour éviter qu'une telle situation ne se reproduise.

Accident

Feu d'entrepôt

N° 35977 - 10/03/2009 - FRANCE - 974 - SAINT-DENIS .

H52.10 - Entreposage et stockage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/35977/>

Un feu se déclare vers 16h15 dans une cellule de 800 m² d'un entrepôt de logistique de 2 000 m². Les pompiers protègent les habitations voisines et un bâtiment proche contenant des produits dangereux. Ils refroidissent la toiture et éteignent l'incendie avec 2 lances.

Des individus auraient mis le feu à l'entrepôt lors d'échauffourées à la suite d'une manifestation.

Accident

Renversement de produits ménagers dans un entrepôt de logistique

N° 37127 - 29/09/2009 - FRANCE - 01 - REYRIEUX .

H52.10 - Entreposage et stockage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/37127/>

Une "forte odeur" est ressentie dans un entrepôt de logistique de 35 000 m² soumis à autorisation. Aucun des détecteurs de fumée ne se déclenchent et en absence de toute anomalie visible, la décision d'évacuer le personnel est prise. Les secours évacuent ainsi une centaine d'employés présents et reconnaissent les lieux équipés d'ARI. Tout danger est écarté vers 8 h. Selon l'exploitant, l'odeur proviendrait de l'extérieur du site.

Accident

Feu d'entrepôt de logistique

N° 37504 - 17/11/2009 - FRANCE - 45 - INGRE .

H49.41 - Transports routiers de fret

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/37504/>

Un feu se déclare vers 20 h sur un onduleur situé dans un local technique de 10 m², dans l'enceinte d'un entrepôt de logistique de 28 000 m². Les secours évacuent 22 employés et éteignent le feu avec un extincteur à poudre. Le réseau informatique est hors-service et 260 employés sont en chômage technique.

Accident

Incendie de poids lourds dans une base logistique

N° 38991 - 19/09/2010 - FRANCE - 39 - ROCHEFORT-SUR-NENON .

H52.10 - Entreposage et stockage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/38991/>

Un feu se déclare vers 13h15 sur un tracteur routier garé dans un entrepôt soumis à autorisation. Le poste de garde donne l'alerte. L'incendie se propage aux autres véhicules à proximité. A l'arrivée des secours, 15 minutes plus tard, 3 véhicules sont déjà embrasés. L'incendie est circonscrit après 15 minutes d'intervention. Quatre véhicules sont détruits et 3 autres plus ou moins endommagés.

Les infrastructures de l'entrepôt ne sont pas atteintes car les camions étaient stationnés suffisamment loin du bâtiment. Les eaux d'extinction sont analysées avant de faire l'objet d'une demande de rejet ou d'un traitement éventuel.

Après ce sinistre, l'exploitant prend différentes mesures :

- pas de stationnement des tracteurs routiers à moins de 20 m de tout bâtiment,
- plus d'attelage de semi-remorque à quai en fin de soirée en particulier pour le stationnement de fin de semaine et de nuit.

Le stationnement des tracteurs des prestataires sur des aires de parking hors du site est étudié.

Accident

Fuite d'acide acétique dans un entrepôt de logistique

N° 40659 - 22/07/2011 - FRANCE - 59 - LESQUIN .

H52.29 - Autres services auxiliaires des transports

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40659/>



Un fût de 200 l d'acide acétique fuit vers 18h30 dans un entrepôt de logistique, 40 l de produit s'écoulent au sol. Les pompiers colmatent la fuite et placent la capacité qui fuit dans un sur-fût en attendant son évacuation par une société spécialisée. Ils rincent abondamment le sol et les eaux de dilution sont dirigées vers un bassin de rétention.

Accident

Fuite de pétrole désaromatisé et émanations de chlore dans un entrepôt logistique

N° 42593 - 15/08/2012 - FRANCE - 69 - GENAS .

H52.29 - Autres services auxiliaires des transports

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42593/>



Un agent de sécurité inspectant un entrepôt ressent une odeur de chlore (Cl₂) vers 9 h. Il appelle les pompiers et la gendarmerie. Ceux-ci découvrent 2 bidons de pétrole lampant désaromatisé qui fuient. Le POI n'est pas déclenché. Les mesures hors du bâtiment ne relèvent pas de danger. Les pompiers placent les 2 bidons dans des fûts et nettoient la zone. La source des émanations de Cl₂ est finalement identifiée : des big-bags de 1 000 kg de tablettes de produits pour piscine. Les lots concernés à l'identification non conforme (n° inscrits à la bombe de peinture) n'apparaissent pas sur la liste des produits stockés éditée à l'arrivée des secours. Une société spécialisée est contactée via un réseau d'entraide professionnel pour évacuer les déchets. L'exploitant identifie les produits chlorés et interdit l'accès à la cellule concernée sans EPI et sans autorisation. Le 17/08, le propriétaire des tablettes chlorées effectue des mesures de températures sur ses produits et entame les démarches pour les évacuer du site.

Accident

Feu d'entrepôt

N° 42626 - 21/08/2012 - FRANCE - 59 - SECLIN .

H49.41 - Transports routiers de fret

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42626/>

Un feu se déclare vers 19 h sur le site d'une société de logistique. Les flammes intéressent un stock de 4 000 m³ de palettes en bois et en plastique dans un entrepôt de 2 500 m². Les pompiers ont des difficultés pour accéder à la société à cause de travaux sur la voie publique et de l'affluence de badauds venus observer l'incendie. La fumée émise est visible à plusieurs kilomètres mais ne gêne pas la circulation routière ni le trafic aérien. Le feu est circonscrit vers 21 h avec 4 lances à eau dont 2 sur échelle. La société a connu les mois précédents plusieurs feux criminels de palettes à l'extérieur des bâtiments.

Accident

Fuite d'ammoniac dans un entrepôt frigorifique

N° 43728 - 25/04/2013 - FRANCE - 40 - SAINT-SEVER .

H49.41 - Transports routiers de fret

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43728/>



Une fuite d'ammoniac (NH₃) se produit dans la salle des machines abritant les installations de réfrigération d'un entrepôt implanté en zone industrielle. Activé par un capteur (500 ppm), le dispositif de détection d'NH₃ déclenche l'alerte à 5h06 en activant des alarmes visuelles / sonores et en prévenant par télétransmission le technicien d'astreinte à 5h08. L'établissement est fermé à 5h11 et les 50 employés présents évacuent le site. La situation redevient normale à 5h26 (concentration NH₃ < seuil). Le technicien d'astreinte informe le responsable technique de l'établissement à 5h27, puis le responsable logistique prévient les pompiers à 5h53 (application d'une procédure incendie et non NH₃). Les pompiers sont sur les lieux à 6h04 et le technicien d'astreinte arrivé dans la minute qui suit, acquitte le défaut pour stopper les alarmes. Sur place à 6h20, le responsable technique du site met l'installation en sécurité : coupure des alimentations électriques des équipements non ATEX, mise en service des dispositifs d'extraction d'NH₃. Un compresseur est ensuite arrêté et isolé en fermant une vanne en amont des soupapes, un autre est démarré pour la remise en froid des chambres réfrigérées. L'origine précise de l'incident est recherchée à partir de 7 h. Une rupture de soupape est finalement identifiée et une vanne 3 voie est basculée pour mettre en service la 2^{ème} soupape du compresseur accidenté qui est ensuite remis en service sous la surveillance des techniciens. La soupape qui s'est ouverte intempestivement sera remplacée. L'intervention des secours s'achève après un dernier contrôle et le périmètre de sécurité est levé. La gendarmerie était également sur les lieux. Le personnel d'exploitation est à nouveau sensibilisé aux procédures NH₃ et une réunion d'échange avec les pompiers est organisée dans les semaines qui suivent.

Accident

Incendie d'une plateforme logistique d'une société de vente en gros de biens domestiques

N° 43871 - 07/06/2013 - FRANCE - 27 - PONT-AUDEMER .

H52.10 - Entreposage et stockage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43871/>

Un feu se déclare vers 16h15 dans un local transformateur adjacent à un entrepôt soumis à autorisation. Le service de l'électricité isole le local, privant de courant la société. 175 employés des 2 entreprises sont en chômage technique pour au moins 2 jours. Les pompiers quittent les lieux à 19 h.

Accident

Feu de transformateur

N° 44597 - 13/11/2013 - FRANCE - 76 - LE HAVRE .

H52.29 - Autres services auxiliaires des transports

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44597/>

Vers 15h25, des fumées sont détectées au niveau d'un transformateur 20 kV dans une entreprise de logistique soumise à déclaration (entrepôts 1510). Les services techniques de l'électricité sécurisent la zone en mettant en place un périmètre de sécurité de 15 m. Après reconnaissance avec une caméra thermique, plus aucun point chaud n'est détecté.

Accident

Fuite d'acide dans un entrepôt logistique

N° 44702 - 12/12/2013 - FRANCE - 94 - RUNGIS .

H52.10 - Entreposage et stockage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44702/>



Dans un entrepôt soumis à autorisation (1510) de la plateforme logistique du marché de Rungis, une palette bascule sur son côté droit lors de sa manipulation avec un chariot élévateur vers 7h30. Un fût (GRV) contenant un mélange d'acide nitrique (HNO3) et d'acide phosphorique (H2SO4) est percé lors de sa chute.

Dans un premier temps, l'exploitant utilise un tissu absorbant afin de limiter l'extension de la flaque. La nature de l'incident nécessite l'intervention d'une cellule spécialisée des pompiers, qui utilise un produit neutralisant. Un périmètre de sécurité est établi. La disponibilité en produit de traitement s'avère insuffisante pour neutraliser totalement la nappe d'acide. La nappe reste encore fumante plusieurs heures après l'incident et nécessite le maintien d'un périmètre de sécurité, d'une ventilation des lieux et de la surveillance du site.

Les vapeurs ont incommodé 2 employés (cariste et chef de quai). L'incident n'a pas eu de conséquences pour l'environnement en terme de pollution ou de risque toxique.

Zoom sur la plateforme logistique de Rungis :

- superficie d'environ 34 ha ;
- création en 1960, puis développement jusqu'en 1975 ;
- 12 bâtiments d'entrepôts représentant plus d'un million de m³ de marchandise ;
- 22 000 tonnes de matières entreposées ;
- temps de séjour des marchandises : 72 h ;
- dans l'entrepôt où s'est produit l'incident, les produits restent de quelques heures à 24 h en stock.

Accident

Feu de l'entrepôt logistique d'une société de transport N° 45028 - 08/03/2014 - FRANCE - 03 - MONTLUCON .

H52.10 - Entreposage et stockage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45028/>

Un feu se déclare vers 18h40 dans un entrepôt de 2 200 m² d'un transporteur routier. Le bâtiment de bois et de tôles contient des palettes en bois et des emballages plastiques. Les flammes se propagent à plusieurs camions et véhicules dans la cour de l'établissement. Une cuve de GPL est soumise au rayonnement thermique. Au cours des reconnaissances, les pompiers découvrent que 2 t de bicarbonate d'ammonium se trouvent également dans le bâtiment. Le feu est éteint à 23h15. Le bâtiment est détruit sur 1 800 m². Il n'y a pas de chômage technique. La police enquête sur le sinistre.

Accident

Inondation d'un site logistique

N° 45312 - 26/05/2014 - FRANCE - 65 - BORDERES-SUR-L'ECHEZ .

H52.10 - Entreposage et stockage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45312/>

Sur le site d'un entrepôt logistique soumis à autorisation (1510), des infiltrations d'eau inondent un bâtiment sur 3 000 m² et 2 cm de hauteur. Les infiltrations en toiture provoquent la chute des faux plafonds. Les systèmes électroniques du site ne sont plus en

état de fonctionnement. Les locaux sont mis en sécurité puis asséchés. Les 70 employés sont en chômage technique.

Accident

Émanations de colle dans un entrepôt de logistique

N° 45891 - 28/10/2014 - FRANCE - 68 - WITTELSHEIM .

H52.29 - Autres services auxiliaires des transports

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45891/>



Un cariste heurte avec son engin 2 fûts de colle de 126 kg chacun vers 16 h dans un entrepôt logistique. Le couvercle d'un des fûts s'ouvre, émettant des vapeurs qui incommode 5 employés. Les pompiers et la gendarmerie se rendent sur place.

Accident

Épandage de produit phytosanitaire dans un entrepôt

N° 46409 - 27/03/2015 - FRANCE - 68 - HOMBOURG .

H52.10 - Entreposage et stockage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46409/>



Vers 9h45, dans un entrepôt logistique classé Seveso seuil haut, des caristes manutentionnaires remarquent un épandage de produits phytosanitaires solides au sol. Ils alertent le chef de dépôt. Celui-ci constate qu'un carton de 10 kg est percé au bas d'une palette de 60 cartons ; 2 kg de produit sont répandus sur le sol. Équipé d'EPI, il ramasse les granulés au sol et les reconditionne dans un tonnelet de sécurité. Le produit est composé notamment d'oxamyl et de cyclohexanone. Après intervention, le chef de dépôt constate que 2 caristes sont restés derrière lui sans protection. Il leur rappelle les consignes de sécurité. Ces 2 employés, victimes de malaise, sont transportés à l'hôpital. Les pompiers évacuent les employés du bâtiment, ventilent les lieux et vérifient le nettoyage.

Les déchets (produits épandus et EPI souillés) sont stockés avec les produits non-conformes avant d'être évacués pour traitement.

Les palettes étaient présentes depuis plusieurs mois sur le site. Après examen, il est supposé que le carton fuyard avait été percé lors de son arrivée sur le site logistique, au moment de sa mise en stockage. L'écoulement s'est produit lors de la manipulation de la palette par un chariot élévateur. L'opérateur ayant crevé le carton ne l'avait pas signalé à sa hiérarchie. Les risques liés aux produits manipulés se sont avérés insuffisamment perçus par les opérateurs. L'exploitant rappelle aux salariés la procédure en cas d'épandage. Celle-ci doit faire l'objet de mises à jour pour mieux ajuster la démarche à adopter pour le nettoyage en fonction des produits impliqués. Par exemple, la consigne demandait un rinçage à l'eau alors que celui-ci était déconseillé dans la fiche de données sécurité (FDS) des produits épandus. L'affichage des consignes de sécurité et d'intervention est amélioré.

Accident

Fuite d'acide dans un entrepôt logistique

N° 46435 - 03/04/2015 - FRANCE - 94 - RUNGIS .

H52.10 - Entreposage et stockage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46435/>



Dans un entrepôt logistique soumis à autorisation (rubrique 1510), un employé perce vers 11h30 avec la fourche d'un chariot élévateur un GRV contenant un mélange d'acides phosphorique et tetrafluoroborique. Le produit s'écoule au sol, plusieurs employés sont incommodés. Les secours établissent un périmètre de sécurité. Les sociétés voisines sont évacuées. Le réseau pluvial est obturé par prévention.

Un autre accident de manutention s'était déjà produit dans l'entrepôt quelques mois auparavant (ARIA 44702).

Accident

Fuite d'encre dans un entrepôt

N° 46559 - 07/04/2015 - FRANCE - 94 - RUNGIS .

H52.10 - Entreposage et stockage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46559/>

A 20 h, un cariste perce un GRV de 1 m³ d'encre lors du déchargement d'un camion dans un entrepôt logistique soumis à autorisation (rubrique 1510). Le produit se répand sur le quai extérieur et l'aire de manoeuvre. Les équipes d'intervention de la plateforme installent des boudins pour canaliser l'encre. Une société spécialisée récupère les déchets.

L'événement trouve son origine dans la manutention de GRV de dimensions différentes qui est souvent source d'accidents. Les fourches des chariots dépassent lorsqu'elles manoeuvrent un petit récipient et peuvent ainsi endommager d'autres capacités.

Accident

Défense incendie inopérante à la suite d'un accident du travail

N° 46893 - 15/07/2015 - FRANCE - 77 - MOISSY-CRAMAYEL .

H52.10 - Entreposage et stockage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46893/>

Dans une plateforme logistique, 2 ouvriers intervenant dans un local technique pour effectuer un raccordement électrique sont gravement brûlés. L'un des 2 opérateurs décède des suites de ses blessures.

Un arc électrique se serait formé lors de l'intervention des sous-traitants. Le service de l'électricité coupe l'électricité sur le site au niveau d'un poste haute tension rendant inopérant les systèmes de protection incendie (motopompes des sprinklers et des RIA ainsi que les dispositifs de détection incendie).

L'exploitant suspend l'exploitation de son site du fait de l'absence de système informatique lui permettant de gérer ses stocks. L'électricité ne peut être remise dans son entrepôt qu'après transmission au service de l'électricité d'une attestation de conformité faisant suite à l'accident du travail.

Lors d'une visite sur site, l'inspection des installations classées constate les faits. Elle demande ainsi à

Caractéristiques de l'entrepôt :

- surface : 63 970 m²
- volume de stockage : 447 790 m³
- année de construction : 1978
- régime réglementaire : autorisation au titre de la rubrique 1510
- produits stockés : bouteilles d'eau et diverses boissons liquides, ainsi que des matériaux de construction (portes, sacs d'enduit et de mortier)

l'exploitant de prendre des mesures compensatoires qui consiste à :

- maintenir les portes coupe-feu fermées en absence d'activité
- engager un agent de sécurité incendie supplémentaire, soit 2 agents dédiés en 24/24 pour assurer le relai avec les pompiers
- organiser des rondes de prévention à l'intérieur des locaux
- expertiser les installations électriques du site
- rendre opérationnel au plus vite le système de sprinklage via des groupes électrogènes
- maintenir fermé la vanne d'isolement des réseaux d'eaux pluviales afin d'éviter tout risque de pollution.

Le 17 juillet (2 jours après l'accident), l'exploitant souhaite évacuer ses stocks. L'inspection des IC renforce les mesures compensatoires précitées : ronde de surveillance toutes les 30 minutes au lieu de toutes les heures, renforcement des agents de sécurité, mise en place de 60 extincteurs mobiles, activité en période diurne...

L'exploitant rétablit le système de sprinklage le 24 juillet grâce à des groupes électrogènes. Le réseau RIA est également remis en eau. Le bâtiment logistique n'est toutefois toujours pas alimenté en électricité. Cette dernière n'est remise provisoirement par le service de l'électricité qu'au début du mois de septembre.

Accident

Feu sur une plateforme logistique

N° 47576 - 08/01/2016 - FRANCE - 60 - CREPY-EN-VALOIS .

H49.41 - Transports routiers de fret

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47576/>

Un feu d'origine électrique se déclare vers 20h40 au niveau d'un distributeur automatique de boisson dans les locaux administratifs d'un entrepôt de produits chimiques (établissement Seveso seuil haut) et de matières combustibles (rubrique 1510 - autorisation). Un dégagement de fumées se produit. Le gardien du site alerte les pompiers. Les 25 employés sont évacués. Les pompiers éteignent l'incendie. Les employés regagnent leur poste vers 21h20.

Les locaux administratifs et les cellules de stockage sont séparés par des murs coupe-feu au sein d'un même bâtiment. Les locaux sont tous équipés de détection incendie et les parties servant au stockage sont sprinklées. Lors de l'événement, la détection gaz s'est déclenchée.

Accident

Chute de palettes dans un entrepôt

N° 48012 - 22/04/2016 - FRANCE - 51 - CHALONS-EN-CHAMPAGNE .

H49.41 - Transports routiers de fret

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48012/>



Vers 13h45, dans une plateforme logistique classée Seveso, un cariste procède au retrait d'une palette. Celle-ci se compose de 36 cartons contenant des bidons de 5 l de soude 2-5 %. Elle est positionnée au 2ème niveau d'une cellule dédiée aux produits inflammables et corrosifs, à côté d'une seconde palette composée de 4 fûts de 250 l de soude à 15-20 %. À la suite d'une erreur d'appréciation lors de la prise de la 1ère palette, la seconde se positionne en travers de son emplacement. Le platelage bois équipant ce niveau cède. La

lisse est arrachée. Une antenne de sprinklage casse. Les 3 palettes de la cellule, de divers conditionnements de soude, chutent au sol. Le cariste reçoit des projections de soude. Il est brûlé au visage, au cou, aux yeux et au cuir chevelu. Il chute en descendant de l'engin sur le sol rendu glissant par les produits et se blesse au genou. Il est pris en charge par un sauveteur secouriste du travail puis les secours extérieurs. Le service maintenance coupe le sprinklage et déplace le chariot élévateur. La zone est nettoyée.

L'analyse de l'exploitant fait apparaître que la 2ème palette avait été mal positionnée sur le rack de stockage. De plus, le chariot élévateur utilisé était destiné à un autre atelier. Le plexiglas de protection de sa cabine n'était pas en place.

L'exploitant prend plusieurs mesures :

- mise en évidence des éléments à contrôler sur le chariot lors des prises de poste ;
- renforcement du processus de nettoyage des plexiglas de protection (organisation, contrôle) ;
- renforcement du contrôle du positionnement des palettes dans les racks ;
- changement de type de lunettes de protection ;
- test de caméras en bout de fourche.

Accident

Inondation d'un entrepôt logistique

N° 48115 - 29/05/2016 - FRANCE - 67 - LANDERSHEIM .

N82.92 - Activités de conditionnement

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48115/>



Les fortes précipitations et le débordement d'un ruisseau provoquent l'inondation d'un entrepôt. Des hauteurs d'eau de 50 cm sont observées dans les locaux. Les dégâts matériels sont estimés à plus de 3,8 millions d'euros.

Difficultés rencontrées

L'inondation entraîne plusieurs perturbations :

- perte de l'énergie électrique pour l'ensemble du site sur plusieurs jours (transformateurs HT hors service) ;
- difficulté de circulation sur les voies engins de secours.

Cause de l'inondation

Les bâtiments sont soumis depuis 2010 à des inondations répétées. Celles de juin 2016 sont les plus fortes.

Dans le cadre d'une visite sur site, l'inspection des installations classées constate que :

- la rétention en amont pour diminuer le débit des eaux pluviales dans les réseaux du site n'est pas réalisée et la note de calcul qui justifie sa capacité est absente ;
- l'exploitant n'a pas informé l'inspection des précédentes inondations survenues sur son site contrairement aux prescriptions de son arrêté d'autorisation ;
- la végétation et l'absence de curage d'un fossé de drainage freinent à l'évidence

Caractéristiques de l'entrepôt :

Création en 2003

Régime réglementaire :
Autorisation, rubrique 1510

Stockage d'hydrocarbures

Site situé en zone non inondable

Un ruisseau traverse l'ensemble du site via une galerie enterrée puis par un fossé à l'air libre encadré par des parois maçonnées et enfin par 2 buses (DN 1600) pour rejoindre en aval du site son écoulement normal.

- l'écoulement des eaux tout en réduisant leur section de passage ;
- la section des buses en place doit être confirmée ainsi que sa section d'écoulement libre ;
 - des palettes en bois sont stockées le long d'un entrepôt et peuvent d'une part créer des embâcles et, d'autre part, elles constituent des risques supplémentaires pour les personnes intervenant lors de l'inondation.

Mesures envisagées

L'exploitant présente à l'administration un plan de mesures pour prévenir et se protéger des inondations avec la création d'une 3ème buse de drainage (montant des travaux de l'ordre de 500 000 euros). L'actualisation de l'étude hydraulique du site pour intégrer les éléments des dernières intempéries est également envisagée.

Accident

Incendie dans le local électrique d'un entrepôt logistique

N° 48209 - 24/06/2016 - FRANCE - 01 - MIRIBEL .

H49.41 - Transports routiers de fret

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48209/>

Un feu se déclare vers 0h25 dans le local électrique d'un entrepôt logistique soumis à autorisation (rubrique 1510). L'activité est stoppée. Les pompiers évacuent 83 employés. Ils éteignent l'incendie vers 2h20. L'activité reprend ensuite normalement.

Accident

Feu d'entrepôt

N° 48339 - 25/07/2016 - FRANCE - 93 - LE BLANC-MESNIL .

G47.91 - Vente à distance

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48339/>

Dans la matinée, un feu se déclare sur le toit d'un entrepôt logistique non soumis à la réglementation des installations classées d'une société de vente par correspondance. Les flammes sont visibles depuis l'autoroute. Le bâtiment était en travaux au moment des faits. Aucun blessé n'est à déplorer. Le feu est maîtrisé vers midi par les pompiers. Il n'y avait pas de commandes stockées dans l'entrepôt au moment de l'incendie.

Accident

Fuite de peroxyde organique dans une plateforme logistique

N° 48432 - 05/08/2016 - FRANCE - 17 - ROCHEFORT .

H52.29 - Autres services auxiliaires des transports

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48432/>



Vers 14 h, un employé constate une fuite sur un bidon de 5 l de peroxyde organique dans un entrepôt soumis à déclaration (rubrique 1510). De la sciure est répandue sur le liquide pour l'absorber. Ceci provoque un échauffement violent avec dégagement de vapeurs. Les secours prennent en charge les 16 employés présents dans le bâtiment. Cinq d'entre eux sont transportés à l'hôpital pour les examens suite à une gêne respiratoire.

Accident

Inondation d'un entrepôt logistique

N° 48825 - 30/05/2016 - FRANCE - 45 - NEUVILLE-AUX-BOIS .

H52.10 - Entreposage et stockage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48825/>



Un entrepôt logistique soumis à autorisation (rubrique 1510) est inondé. Après 4 jours de pluies intenses, le bassin de rétention du site ainsi qu'un autre de la communauté de commune accumulent des eaux de pluie puis débordent. L'écoulement des eaux de la route départementale proche accentue le phénomène de submersion en raison de l'absence de caniveaux de drainage le long de la route. Les quais de déchargement formant un point bas sur toute la périphérie du site, jouent également un rôle de rétention, protégeant cependant le voisinage d'une inondation.

Pertes des réseaux d'utilités

Durant l'inondation, les réseaux électriques ne fonctionnent pas du 30/05 22h45 au 31/05 19 h. Le poste électrique du site est situé en limite de propriété du site, en point bas par rapport à la route. A la suite de son inondation, les pompes de relèvement se sont mises en défaut. Pour alimenter en électricité le site, 3 groupes électrogènes sont mis en place durant 25 jours. Ces derniers permettent en outre de pomper les eaux stagnantes. Une tentative de pompage avec des moyens agricoles (2 cuves de 18 m³) avait préalablement été essayée mais elle s'est avérée infructueuse. Les pompiers ont ainsi été appelés pour trouver une meilleure solution.

Par ailleurs, le site ne subit pas de coupure téléphonique (l'autocommutateur IPBX étant protégé en salle informatique par un onduleur). Les lignes servant aux téléalarmes utilisent quant à elles des liaisons analogiques directes (RTC).

Conséquences

Une perte d'exploitation de 36 h est à déplorer. Les camions en attente d'accès au site sont garés en accord avec la municipalité dans 3 rues fermées à la circulation

D'importants dégâts matériels sont recensés : dégradation de la clôture, affaissement de structure et mouvements des sols. Les estimations des pertes d'exploitation et des dommages matériels sont estimées à plus de 100 millions d'euros.

Enseignements tirés

La capacité d'absorption des eaux pluviales par les réseaux de la commune s'avère insuffisante lors de l'événement. La position du bassin de rétention communale située en point haut par rapport à l'entrepôt, ainsi que la capacité d'évacuation des eaux dans le LAY sont étudiées. Les travaux suivants sont réalisés :

- remplacement et surélévation du poste de distribution d'électricité de 2 m au-dessus du niveau du terrain naturel ;
- remplacement du câble d'alimentation électrique du poste de garde ;
- réparation de la clôture.

L'exploitant s'interroge par ailleurs sur la valeur du débit de rejet prévue pour son bassin de rétention car même avec les pompes en fonctionnement, le bassin aurait débordé compte tenu de l'intensité des précipitations.

Accident

Fuite de produit chimique dans une plateforme logistique de transport

N° 49333 - 03/03/2017 - FRANCE - 91 - BONDOUFLE .

H49.41 - Transports routiers de fret

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49333/>



Un fût contenant 200 l d'un mélange de peroxyde d'hydrogène et d'acide peroxyacétique est éventré par les fourches d'un chariot. Le fût se trouve dans un poids lourd type plateau au sein d'une plateforme logistique de transport (entrepôt). Le produit se répand au sol en 2 flaques distinctes de 20 et 40 m² à proximité des quais de chargement. Les 50 employés de l'entreprise évacuent le site. Deux d'entre eux, intoxiqués, sont transportés au centre hospitalier.

Les pompiers diluent le déversement à l'aide de lances à eau. Une société spécialisée prend en charge le fût détérioré et les effluents.

Accident

Incendie dans une plateforme logistique

N° 49699 - 21/05/2017 - FRANCE - 62 - VIOLAINES .

C10.39 - Autre transformation et conservation de fruits et légumes

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49699/>

Un feu se déclare vers 19h30, dans la cour d'une plateforme logistique (entrepôts soumis à la rubrique 1510). Les flammes affectent des caisses en bois et en métal contenant des résidus de production. Vers 20h15, l'incendie est maîtrisé et les pompiers quittent les lieux.

Accident

Incendie d'un bâtiment dans une installation industrielle alimentaire

N° 50001 - 13/07/2017 - FRANCE - 77 - LE MESNIL-AMELOT .

I56.29 - Autres services de restauration

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50001/>

Vers 3h35, un feu se déclare dans un bâtiment logistique de 4 500 m² comportant notamment une chambre froide dans une entreprise spécialisée dans la préparation de repas pour les compagnies aériennes. L'incendie embrase 2 500 m². Malgré l'important dégagement de fumées, le trafic aérien proche de l'entrepôt n'est pas impacté. Les secours évacuent 120 personnes d'un hôtel à proximité. Elles sont relogées dans un autre hôtel. Les pompiers maîtrisent l'incendie vers 8h45, des fumerolles persistent jusqu'au 17/07. 400 salariés sont en chômage technique, 12 à 15 vols long-courriers sont privés de restauration. Aucune information n'est donnée quant aux installations de réfrigération.

Accident

Incendie sur une installation logistique

N° 50199 - 10/08/2017 - FRANCE - 77 - MOISSY-CRAMAYEL .

H52.10 - Entreposage et stockage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50199/>

Vers 9h20, à l'extérieur d'un entrepôt soumis à autorisation (1510), un dégagement de fumées se produit au niveau d'une benne à déchets. Placée à proximité des quais de chargement, la capacité stocke et compacte les déchets du site.

L'exploitant déclenche son POI. Les employés commencent l'extinction et refroidissent le mur du bâtiment avec des lances. La vanne de confinement des eaux d'extinction est fermée. Une fois alertés, les pompiers éteignent l'incendie en utilisant des lances à eau couplées avec un émulseur. La benne est éloignée du bâtiment, puis vidée.

Le bâtiment est désenfumé pour permettre la reprise de l'activité. En complément, des analyses sont réalisées sur les eaux d'extinction pour évaluer la nécessité d'un traitement. Une société spécialisée traite les déchets brûlés. La durée des opérations d'extinction est estimée à 2h40.

Le scénario de l'accident tel qu'il s'est déroulé avait été étudié dans l'étude des dangers du site. La défaillance mécanique ou électrique du compacteur de déchets semble écartée en première analyse des causes de l'événement. Une analyse plus fine est néanmoins menée par l'exploitant pour déterminer la source d'ignition du feu.

Accident

Incendie dans un entrepôt de logistique

N° 51016 - 24/01/2018 - FRANCE - 63 - THIERS .

H52.29 - Autres services auxiliaires des transports

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51016/>



Un feu se déclare vers 15h30 dans un entrepôt de logistique de 10 000 m² soumis à déclaration (rubrique 2662). L'alerte est donnée par des caristes. Le bâtiment abrite des cartons et des céréales. Il est en outre recouvert de panneaux photovoltaïques en cadmium-tellure. Un important panache de fumée noire se dégage. Les pompiers établissent un périmètre de sécurité et rencontrent des difficultés d'intervention du fait de la présence des panneaux photovoltaïques (risque d'électrocution). L'exploitant coupe l'électricité sur son site. Des entreprises voisines sont évacuées. Incommodées par les fumées, 6 personnes sont soignées sur place.

Conséquences

Le bâtiment est détruit : la charpente métallique et les bardages se sont effondrés vers l'intérieur. Les matières premières et produits finis stockés sont inutilisables. Le coût total du sinistre est évalué à 11 millions d'euros.

Les eaux d'extinction sont collectées dans un bassin d'infiltration. Les panneaux photovoltaïques sont traités comme des déchets industriels banneaux (DIB).

Causes

Selon l'exploitant, le feu s'est déclaré dans les hauteurs d'un paletier. En outre, plusieurs témoignages attestent avoir vu des arcs électriques au niveau d'un boîtier de l'installation photovoltaïque se trouvant sous la toiture du bâtiment (les mêmes types de boîtiers sont maintenant positionnés à l'extérieur). L'industriel avait été sensibilisé aux risques que représentent ces boîtiers par son assureur.

Mesures prises

A la suite de l'événement, les installations photovoltaïques sont contrôlées par un bureau de contrôle agréé. L'industriel prend la décision de ne plus équiper ses sites en photovoltaïque sans avoir réalisé au préalable une étude de risque.

Accident

Incendie dans un entrepôt

N° 51449 - 27/04/2018 - FRANCE - 13 - GRANS .

H52.29 - Autres services auxiliaires des transports

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51449/>

Vers 14h10, un feu se déclare dans une centrale incendie d'une zone de bureaux dans un

entrepôt logistique soumis à autorisation (rubrique 1510) et classé Seveso seuil bas (stockage d'engrais et de liquides inflammables). L'alarme est donnée par un détecteur de fumée. Le personnel éteint l'incendie avant l'arrivée des pompiers en 10 minutes. A titre préventif, 111 personnes sont évacuées. Aucune incidence n'est à déplorer sur le fonctionnement normal de l'établissement et l'exploitant reprend son activité vers 16 h. Un problème électrique serait à l'origine de l'événement.
